

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt-six
En exercice : 15	le 5 juin à 19 heures
Présents : 13	le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE
Votants : 15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
Convocation du 1 juin 2026	à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. ASSALIT Jean-Marc, BRICHE Franck, DELSOL Yannick, DURRIEU Vincent, PIGASSE Thomas, RICHARD Cyril, STURMEL Philippe
Mmes : ANTHINIAC Laurence, CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, PAGÈS Séverine, POUPOT Mary

Secrétaire : Mary POUPOT

Absents excusés : **GENRE** Pierre procuration à **ANDRÉ** Christian
AFONSO Djemilla procuration à **Ducros** Lucie

- **Objet : Achat de vitrines d'affichage pour informations municipales - Demande de subvention au Conseil départemental**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que cinq vitrines pour afficher la communication municipale sont installées dans la commune.

Trois d'entre elles doivent être changées car trop vétustes.

Il est donc proposé d'acheter trois vitrines 750*750mm avec poteaux pour la somme de 1309.95€ HT soit 1571.94€ TTC à ALEC COLLECTIVITES / KELIAS sise 6 rue des Champs 47600 NERAC et de demander une subvention au Conseil départemental

La dépense a été inscrite à l'article 212 du budget communal 2026.

Oui cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'achat des trois vitrines indiquées dans la présente délibération pour un montant de 1309.95€ HT soit 1571.94€ TTC à ALEC COLLECTIVITES / KELIAS sise 6 rue des Champs 47600 NERAC
- De solliciter une aide du Département auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental.

Votes pour : 15

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme à l'original.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de :

la publication le 5 juin 2026

Et de la réception en Préfecture le :

Le Maire,

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.